

## LES SERVICES DE SANTÉ EN FRANCE

Madame Kateline Daniault, technicienne en économie sociale et familiale et en contrat d'apprentissage à l'asfodep, est venue présenter le vendredi 25 septembre 2020 les services de santé en France.

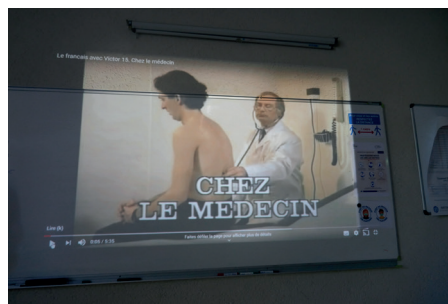


Dans un premier temps, elle nous a fait décrire une photo de cabinet médical, dans lequel on voyait un médecin ausculter sa patiente allongée sur une table d'auscultation à l'aide de son stéthoscope.

Nous avons listé avec elle le vocabulaire essentiel de la consultation médicale :

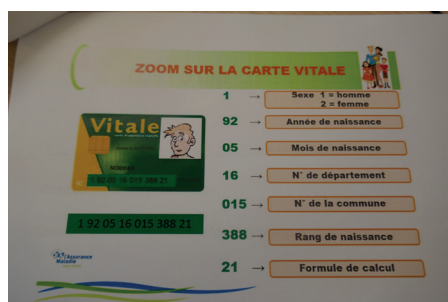
- prendre la tension
- se déshabiller
- examiner = ausculter
- inspirer + expirer = respirer
- tousser
- le sirop contre la toux
- se rhabiller
- prescrire des médicaments sur une ordonnance
- un comprimé
- une gélule

- se rétablir = guérir
- Bon rétablissement !



Nous avons décrit les étapes de la consultation médicale :

- Je dis bonjour
- Je dis ce que j'ai, où j'ai mal
- Je me déshabille
- Je me fais examiner = Je me fais ausculter
- Je respire profondément
- Je tousse fort
- Je me rhabille
- Le médecin me dit de quelle maladie je souffre
- Le médecin me prescrit des médicaments sur une ordonnance et me rend ma carte Vitale.



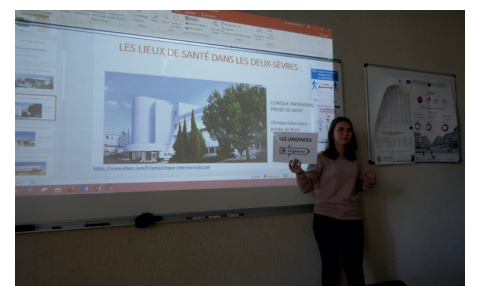
Ensuite, Madame Daniault nous a dit

ce qui se cache derrière les numéros inscrits sur une carte Vitale.

Expliquons-les avec le numéro suivant :  
1 92 05 16 015 388 21

- 1** pour identifier le sexe du détenteur de cette carte (1 pour les hommes, 2 pour les femmes)
- 92** pour exprimer l'année de naissance du détenteur de cette carte
- 05** pour exprimer le mois de naissance du détenteur de cette carte
- 16** pour exprimer le département de naissance du détenteur de cette carte
- 388** pour exprimer le rang de naissance du détenteur de cette carte
- 21** pour exprimer une formule de calcul

Puis, Madame Daniault nous a informés sur les tarifs des consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes grâce au lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1069>



Quelques minutes plus tard, elle nous a montré les principaux lieux de soin du département des Deux-Sèvres :

- l'hôpital public à Niort



- la clinique privée Inkermann à Niort



- le centre de rééducation « Le Grand Feu » à Niort



- l'hôpital public à Faye-l'Abbesse (proche de Bressuire)



Madame Kateline Daniault nous a aussi défini les différents services hospitaliers en fonction de leur spécialité.

- les urgences
- la cardiologie
- la traumatologie
- l'infectiologie
- la gynécologie
- la pédiatrie
- l'anesthésie
- la radiologie
- l'orthopédie
- la gastro-entérologie
- l'oto-rhino-laryngologie
- la pneumologie
- l'ophtalmologie
- l'urologie
- la neurologie
- l'oncologie

- l'hématologie
- la diabétologie

Puis, Madame nous a présenté des cas pratiques pour expliquer comment s'opère le remboursement des frais d'optique selon que l'une est dans la vie active et que l'autre bénéficiera de la PUMa (Protection Universelle Maladie).

La première devra faire appel à sa mutuelle et il lui restera un reste à charge à payer et le second n'aura pas de reste à charge à payer, puisque PUMA prendra le reste à charge à 100%.

A la fin de son animation, Madame Daniault a proposé de répondre à nos questions à ce sujet.

